

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le 24 septembre 2020 à vingt heures trente,

le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/09/2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. MOREL Matéo, Mme SOULERAS Laurence, Mme ZANUTTO Astrid, M. GOLFIER Bernard, M. PARRA Florian, Mme PAYS Florence, M. MONTALBAN Sébastien, Mme FAVIER Isabelle, Mme BURIAS Stéphanie, Mme DELAGE Muriel, M. DE OLIVEIRA Florian, M. MARCADIÉ Patrick.

Absents : Mme CIBERT Anne-Laure, M. MORTON Loïc et M. FAVIER Anthony, excusés

Pouvoirs : Mme CIBERT Anne-Laure à Mme ZANUTTO Astrid, M. MORTON Loïc à M. GOLFIER Bernard

Le compte-rendu de la réunion du 28/07/2020 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Sébastien MONTALBAN a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le renouvellement à l'adhésion à la mission relative à l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique. Demande acceptée à l'unanimité.

N°2020/41: Renouvellement de l'adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

N°2020/42 : Renouvellement de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraitées

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

N°2020/43 : Renouvellement de la convention de la Mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros
10 à 14 agents	150 euros
15 à 19 agents	220 euros
20 à 29 agents	300 euros
30 à 59 agents	500 euros
60 à 99 agents	800 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 200 euros

300 à 599 agents	3 000 euros
600 à 999 agents	3 700 euros
1 000 agents et plus	4 500 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- prend acte que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité (ou «établissement public »),
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une plateforme d'échange afin de transmettre à tous les élus les documents et dossiers présentés en conseil municipal ainsi que tous documents qu'il jugerait utile de diffuser. Demande acceptée à l'unanimité.

3°) Désignation d'un représentant au sein de la Mission Locale du bassin thiernois :

Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement de l'équipe municipale, la Mission Locale du Bassin Thiernois demande la désignation d'un correspondant. Stéphanie BURIAS propose sa candidature. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

N°2020/44: Choix de la société pour le renouvellement des contrats copieurs de la mairie et de l'école

Dans le cadre du renouvellement des contrats (copies, locations et maintenance) des photocopieurs de la mairie et de l'école, Monsieur le Maire explique que 2 sociétés ont été consultés, à savoir RICOH actuel prestataire et Bureaux Thiers Services.

Après comparaison des tarifs et des différentes prestations proposées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le choix de la société BTS Bureaux Thiers Services qui habite sur la Commune.
- Autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la signature de ces contrats

N°2020/45 : Tarif de la redevance assainissement collectif pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle que le tarif H.T appliqué pour le m³ pour la consommation 2019/2020, avec facturation en 2020 est de 1.60€.

Pour l'année 2021, il propose de laisser le même tarif HT soit 1.60 € le m³.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Décide que le tarif de la redevance assainissement collectif pour l'année 2021 sera de 1.60 € / m³.

N°2020/46 : Redevance d'Occupation du Domaine Public pour le camion pizza – année 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. GUILLAUME Sylvain stationne Place de la Bascule du jeudi au dimanche avec son camion pizza pour vendre ses produits au public.

Cette autorisation de stationnement est soumise à la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Pour l'année 2020, cette redevance était de 300 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la même somme, soit 300 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide que le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera de 300 € pour l'année 2021, payable à réception de l'avis de sommes à payer.
Le montant pourra être révisé en fin d'année civile et la redevance payable en début d'année.
- Dit que les consommations électriques seront facturées en sus de la redevance à M. GUILLAUME Sylvain.
Le montant sera calculé en fin d'année par rapport à l'année écoulée et payable en début d'année suivante.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents autorisant le stationnement du camion pizzas et la vente directe des produits au public.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une autorisation de stationnement a été délivrée dans le cadre de l'AMAP à « Auvergne en Vrac » et Biocavore Foodtruck certifié ».

7°) Mise en place du paiement par CRCESU :

Le Conseil Municipal propose aux parents de payer la garderie par CRCESU. Un questionnaire a été distribué à tous les parents d'enfants fréquentant la garderie. Au vu des réponses la décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal de mettre en place ou non ce type de paiement en janvier 2021.

8°) Planning des visites des hameaux :

Monsieur le Maire fait une présentation du planning des visites de hameaux et quartiers. Les visites auront lieu les samedis matin entre 10h et 12h. Elles débuteront en octobre 2020. Ces visites seront un moment d'échanges avec les habitants. Le Maire rappelle que c'était une promesse de campagne de garder le lien avec les habitants.

9°) Site Internet :

Monsieur le Maire présente le projet d'un nouveau site internet avec Centre France. Les tarifs sont les suivants ; 2 300 € HT à la conception et 288 € HT annuel. Le conseil Municipal accepte un démarrage en fin d'année 2020 avec une inscription des frais au budget 2021.

10°) Installation de ruches sur l'Île de la Patache :

Monsieur Alexandre AVENA habitant de Puy-Guillaume et producteur de miel « des Milliers d'Abeilles » a fait une demande pour installer des ruches sur l'Île de la Patache. Le conseil municipal est plutôt favorable à cette requête. Des explications et informations supplémentaires seront demandées à l'apiculteur avant de lui donner une réponse (endroit exact, nombre de ruche ...)

11°) Information sur les commissions de la CCPL :

Monsieur le Maire présente le tableau des représentants aux commissions thématiques de la CCPL :

- Commission n°1 Finances : Laurence SOULERAS
- Commission n°2 Numérique, mutualisation et proximité : Loïc MORTHON
- Commission n°3 Economie, agriculture, ruralité et centres-bourgs : Florian PARRA
- Commission n°4 Urbanisme, habitat et gens du voyage : Bernard GOLFIER
- Commission n°5 Tourisme et communication : Matéo MOREL
- Commission n°6 Enfance-jeunesse, aide à domicile et santé : Matéo MOREL
- Commission n°7 Culture et lecture publique : Patrick MARCADIÉ
- Commission n°8 Environnement et GEMAPI : Sébastien MONTALBAN
- Commission n°9 Mobilité et transition énergétique : Anne-Laure CIBERT

Bernard GOLFIER fait un point sur la réunion de la Commission urbanisme, habitat et gens du voyage. Il explique que cette réunion a surtout été une présentation. Le PLUi est en cours d'étude.

Matéo MOREL explique que lors de la commission tourisme et communication une présentation du projet voie verte à été faite. Cette voie passera presque essentiellement dans la commune et non au bord de l'Allier (problème de crue). Des aides financières seront possibles pour des projets de mise en valeur de la Commune (bar, commerce, gîte avec restauration ...)
Dès que les plans de la voie verte seront finis ils seront présentés au conseil municipal.

12°) Rapport des Commissions :

Commission travaux : Bernard GOLFIER explique que les travaux d'assainissement Rue de la Jonchère avancent. Une 2^{ème} équipe est venue renforcer la 1^{ère}.

L'entreprise DELAVET s'occupe directement avec les propriétaires des terrains non viabilisés des tarifs de pose et fourniture de tabouret.

Patrick MARCADIÉ fait part de sa rencontre avec Mr ROUGEAUD habitant 5 Place de la fontaine concernant le fossé qui passe dans son terrain. Bernard GOLFIER et Matéo MOREL explique qu'ils ont eu un entretien avec ce monsieur et l'entreprise Delavet. Les eaux pluviales de son habitation seront rejetées dans le nouveau réseau. Monsieur ROUGEAUD va empierrier et mettre en terre le fossé.

Commission Scolaire : Astrid ZANUTTO explique qu'une réunion a eu lieu à l'école de Luzillat entre les membres des commissions scolaires des 2 communes pour une visite de l'école et divers échanges. Une prochaine réunion se tiendra en mairie mardi 29 septembre.

Astrid ZANUTTO explique comment c'est déroulé la rentrée (agent en arrêt).

Commission personnel communal : Une mise à jour du tableau des absences exceptionnelles a été faite.

La rentrée scolaire a été perturbé à cause du COVID. Véronique FOUGEROLLES a été envoyé à l'école en renfort pour le ménage.

Patricia FAYET a pris ses fonctions de cantinière pour 30h/semaine.

Suite à des problèmes rencontrés avec la boucherie La Côte de Bœuf (livraison impossible) un nouveau contrat a été passé avec la boucherie Munoz qui s'engage à venir livrer plusieurs fois par semaine la viande à la cantine.

Marina EBELY a été affecté sur une poste d'ATSEM à l'école, uniquement les matins pour soulager les 2 autres Nathalie et Audrey.

13°) Communications du Maire :

Monsieur le Maire présente le projet Nettoyons Limons qui se déroulera en partenariat avec l'école sur une semaine VERTE du 31 mai au 05 juin 2021. Le programme devrait être le suivant :

- Lundi 31 mai : Nettoyons Limons avec les enfants de l'école
- Mardi 1^{er} juin : Ateliers SBA ouvert à tous après l'AMP
- Jeudi 3 juin : Atelier SBA avec les enfants de l'école
- Vendredi 4 juin : Inauguration d'un poulailler à l'école suivie d'un apéritif zéro déchet
- Samedi 5 juin : Nettoyons Limons ouvert à tous

L'inauguration de l'AMAP s'est bien passée. Un projet de bar associatif est à l'étude.

Monsieur le Maire explique que des nouvelles mesures vont être prises par rapport au COVID 19. Après discussion les membres du conseil municipal décident de ne plus louer la salle des fêtes de la Commune. Ils décident également de recommander à l'association Pétanque Limonoise d'annuler leur concours prévu samedi 26 septembre.

Il est aussi demandé aux membres de l'Union Sportive Limonoise USL de bien respecter le protocole sanitaire concernant l'utilisation des vestiaires du stade de football.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune à l'association Passeurs de mots qui dépend du Parc Livradois Forez afin que l'école de Limons puisse participer à l'action « Livre élu ». Le coût est de 0.10 €/hab. Le conseil accepte cette adhésion.

Monsieur le Maire propose de se fournir pour les cérémonies à « l'auvergne en vrac » dans un soucis de protection de l'environnement. Le conseil accepte cette proposition.

Monsieur le Maire propose la création d'un marché de Noël en lien avec celui de l'école le vendredi 4 décembre. L'illumination des décorations de Noël de Limons aura lieu le même soir.

Un projet de création d'une MAM Maison d'Assistantes Maternelles a été présenté au Maire et aux adjoints. Une autorisation municipale est requise. L'équipe municipale s'engage à contacter les assistantes maternelles de la commune. Une réponse sera donnée ultérieurement.

La séance est levée à 22h37.

Le Maire, Matéo MOREL

